

Commune  **de Rosis**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2018 20H

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint lors de cette séance, en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT, une nouvelle séance du Conseil Municipal avec le même ordre du jour aura lieu dans les trois jours francs suivants .

ORDRE DU JOUR

1. ***Approbation du CM de Février 2018***
2. ***La palisse - Fin des travaux de raccordement en eau potable***
3. ***Regroupement scolaire Pabo Plaisance.***
4. ***Centre médical pluridisciplinaire de St Gervais***
5. ***Projet de développement écotouristique***
6. ***Maison MC -Modification du tarif des produits proposés aux visiteurs***
7. ***Massif du Caroux- lutte contre la fermeture du milieu***
8. ***Attribution de subventions aux associations***
9. ***Vote des taux de fiscalité 2018***
10. ***Vote du CA assainissement***
11. ***Vote du CA budget général***
12. ***Vote du Budget général 2018***
13. ***Renouvellement bail carrière Granier***
14. ***convention Grand Orb- Sivu Mare***
15. ***Convention SI Mare & Libron mise à disposition d'un agent***
16. ***Voirie communale - Projet revêtement place de Compeyre***
17. ***Divers - Infos communauté de communes et commune***


Commune *de Rosis*

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2018 20H

Membres présents : M.M. Jacques MENDES – Sébastien ALLIES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ – Stéphane SAUTEREL. Anne MAUREL - Magali CAZALS .

Membre (s) absents ou excusé(s):– Nathalie MENDES (pouvoir Sébastien ALLIES)- Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ).

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL FEV 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Résultat du vote: Adopté

Votant: 9

Pour: 9

2 - LA PALISSE - FIN DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de raccordement du hameau de la palisse au réseau d'adduction en eau potable de la source fontcaude, gérée par le Syndicat Intercommunal « **Mare et Libron** » sont terminés.

Il indique qu'une fois les travaux de construction du local technique qui accueillera les surpresseurs et du remplacement de la buse d'assainissement récemment endommagée seront terminés , l'entreprise Sud Environnement procèdera au revêtement bi couche de tout le chemin.

Il précise qu'un devis des travaux a été sollicité pour envisager un éventuel revêtement de la place en bi couche.

Résultat du vote: Adopte la proposition du Maire

Votant: 9

Pour: 9

3 - REGROUPEMENT SCOLAIRE – PABO / PLAISANCE / ROSIS

Monsieur le Maire informe membres du Conseil que lors de la dernière réunion du regroupement scolaire Pabo / Plaisance / Rosis au cours de laquelle il a été proposé par le Directeur de l'école de plaisance , soit d'opter pour la semaine de 4 jours , soit pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi.

Il indique qu'à la majorité des Maires et délégués présents,l'option pour **la semaine de 4 jours a été adoptée.**

Résultat du vote: Le Conseil Prend acte de l'information

4 - PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE ST GERVAIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réunion qui a eu lieu le 12 mars, à propos du projet de Maison de santé pluri professionnelle multi sites de Graissessac – Hérépian – St Gervais, auquel sont associées les communes de Castanet le haut, Saint Génies de Varensal et Rosis

Il indique que cette étape marque l'engagement des professionnels de santé envers les collectivités porteuses du projet immobilier à Saint Gervais et qu'un accord a été trouvé entre les élus et les professionnels de santé concernant les surfaces et l'estimation des loyers.

-Professionnels. Les plans du bâtiment ont été revus : La superficie du cabinet de kinésithérapie a été revue à la baisse. La salle de réunion initialement prévue dans le pôle médical a été supprimée. Les professionnels de santé pourront utiliser la salle de réunion prévue dans les bureaux de l'APSH34, M. Causse ayant donné son accord, étant donné que les professionnels de santé se réuniront en dehors des heures d'activité des services de l'association.

Le dépôt du permis de construire est prévu mi-avril (consultation des bureaux de contrôle) 15 juin : lancement de l'appel d'offre, consultation des entreprises Démarrage des travaux prévu à l'automne 2018.

Les financements : Le projet de Saint Gervais a été retenu comme prioritaire dans le Contrat de Ruralité 2018. Les lettres d'engagement que les professionnels de santé ont signés, seront adressées à l'ensemble des financeurs. Le Conseil Régional a invité les élus à prendre en compte le volet environnemental dans le projet immobilier (bâtiment en ossature bois, bardage extérieur à traiter de façon qualitative,...)

En termes de réseau télécoms : Une baie de brassage est prévue pour avoir un réseau informatique dans chaque cabinet, la possibilité d'installer un serveur,... Le directeur de l'Epad de Plaisance précise qu'il n'y aura pas de wifi dans la partie AP SH34, pour des raisons de sécurité et de confidentialité. La fibre optique déployée par le Conseil Départemental devrait arriver prochainement sur le territoire. Les professionnels de santé seront associés aux autres réunions de travail avec l'architecte, en présence de la municipalité. Le projet de santé : Trois points restent à changer à ce jour. Les professionnels de santé transmettront à l'ARS le projet de santé en vue du Comité départemental du 27 mars et du Comité Régional du 5 avril.

Dernière minute - L'ARS vient de décider la création de la Maison de santé de St Gervais.

Pour information : Le Conseil Prend acte de l'information

5 - DOUCH - PROJET DE DEVELOPPEMENT ECOTOURISTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la visite des responsables du réseau « Camping Car Park » qui sont venus examiner un terrain communal situé à proximité du hameau de Douch, la faisabilité d'un tel projet.

Il indique que des « campings car » occupent le parking de Douch et mobilisent ainsi, plusieurs jours durant, des emplacements de parking.

Il indique que cette société va élaborer gracieusement une étude qui nous sera proposée prochainement pour connaître les modalités de réalisation d'un tel projet.

Résultat du vote: Le conseil prend acte de l'information

6 - MAISON DU MOUFLON - REVISION DES TARIFS DES PRODUITS A LA VENTE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la mise en place de « la Régie de Recettes » et de la caisse enregistreuse pour la saison estivale 2018 , de réactualiser les tarifs des produits mis à la disposition des visiteurs .(voir P.J).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir valider

Résultat du vote: Le Conseil valide la réactualisation des tarifs proposée.

Votant: 9

Pour: 9

7 - MASSIF DU CAROUX - LUTTE CONTRE LA FERMETURE DU MILIEU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil , que le massif du Caroux est en proie à une fermeture croissante du milieu colonisé par un nombre considérable de résineux, ce qui constitue une menace pour la population de mouflons tout proche de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage située au centre du massif.

Il indique que les mouflons, sont des mangeurs d'herbes, or, la plupart des habitats dans lesquels ils évoluent sont aujourd'hui confrontés à une lignification croissante du milieu, suite à la déprise des activités pastorales et à la réduction des activités d'entretien (brulage dirigé , gyrobroyage).

Il indique que l'entreprise « Pradeilles Bois » se propose d'effectuer une coupe rase du pin laricio sur une superficie d'une trentaine d'hectares ce qui permettrait à la bruyère de reprendre son droit de végétation sur le plateau.

Il indique que le fruit de la vente de ces résineux se situera en fonction du cubage enlevé, entre 15 et 20 000€.

il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et l'autoriser à signer tout acte afférent à cette opération.

Résultat du vote: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire

Votant: 9

Pour: 9

Pour info-Réalisés par les forestiers sapeurs du Conseil Départemental basés à Bédarieux , les travaux d'entretien et de remise en forme de l'ex piste DFCI qui dessert le plateau du Caroux à partir du parking de Douch soit 2km400, se dérouleront en deux phases. la première, concernera le débroussaillage des abords de la piste, la deuxième, concernera sa remise en forme de la piste. Ces travaux qui n'affectent en rien les finances communales, ont pu être réalisés grâce à l'intervention du Conseiller Départemental de notre canton.

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales, extra communales et d'intérêt Communal, qui animent et favorisent la vie sociale et ludique de notre commune.

Associations communales : Comité des fêtes Cours - Compeyre - Club de l'Avenir - Mousses et Lichens du Haut- Languedoc - Sauvegarde de l'église de Douch = **130 €**

Associations extra communales :

Sapeurs-Pompiers St Gervais sur mare - Combes = **122 €** ·CAB Bédarieux = **46 €** ·Gaule Minière : = **70 €** .

Il demande aux membres du Conseil que ces propositions d'attributions de soient examinées et de préciser, que ces aides seront attribuées aux associations concernées, sous réserve qu' elles en fasse la demande.

Résultat du vote: le Conseil adopte les propositions du Maire

Votant: 9

Pour: 9

9 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018 : TH, TFB, TFNB,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la préparation du B.P 2018, de procéder à la révision des taux d'imposition de 2018 et propose les solutions suivantes :

a) Révision à 1 % TH de 7,20% à 7,27% - TFB de 10,30% à 10,40% - TFNB de 90,96 à 91,85% = soit + 564€. Pour un PFA de 58 314€

b) Révision à 1,5 % TH de 7,20% à 7,31% - TFB de 10,30% à 10,45% - TFNB de 90,96% à 92,32% = soit + 865€. Pour un PFA = 58 615€

c) Révision à 2 % TH de 7,20% à 7,34% - TFB de 10,30% à 10,51% - TFNB de 90,96% à 92,78% = soit + 1 155€. Pour un PFA = 58 901€

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Résultat du vote: le conseil adopte la proposition à 1 % TH à 7,27% - TFB à 10,40% - TFNB à 91,85% = soit + 564€. Pour un Produit Fiscal Attendu de 58 314€.

Votant: 9

Pour: 9

10 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2017, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 8 579,57€

Recettes : 9 382,98€

Excédent 2017 : 803,41€

Excédent total : 40 856,47€

Investissement

Dépenses : 153,00€

Recettes : 734,47€

Excédent 2017 : 581,47€

Excédent 2016 : 24 036,68€

Excédent total : 24 618,15€

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat, ni au vote, le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Résultat du vote: CA Adopté

Votant: 7

Pour: 7

11 - BUDGET GENERAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif du budget général de l'exercice 2017, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes : 271 122,35€

Excédent 2017 : 55 514,24€

Excédent 2016 : 71 152,43€

Excédent total : 126 666,67 €

Investissement

Dépenses :	53 450,27€
Recettes. :	82 738,89€
Déficit 2017 :	29 288,62€
Déficit 2016 :	56 882,75€
Déficit total :	27 594,13€

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat ni au vote, le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Résultat du vote:

***Votant:** 7*

***Pour:** 7*

12 -

VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2018 et indique que malgré la baisse des dotations accordées par l'État aux communes, et que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées.

Fonctionnement

Dépenses :	342 165,54€
Recettes :	342 165,54€

Investissement

Dépenses :	106 376,13€
Recettes. :	106 376,13€

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Résultat du vote: Adopté

***Votant:** 7*

***Pour:** 7*

13 - EXPLOITATION CARRIERE GNEISS - PROJET D'EXTENSION CARRIERE GRANIER

Monsieur le maire les informe les membres du Conseil que le projet de demande de renouvellement de la carrière de Gneiss sis au lieu-dit « Cabrières et Bertenas », sur la commune de Rosis, présenté par la société GRANIER INDUSTRIE DE LA PIERRE, qui avait été présenté à la DREAL pour une durée d'exploitation de 30 ans, doit être à nouveau représenté à ce service qui n'accepte pas une durée d'exploitation supérieure à 15 ans.

Le Maire, émet un avis favorable à la remise en état proposée après le dit arrêt définitif, cette remise en état consistant à retrouver l'usage initial à vocation naturelle.

pour information : le Conseil prend acte de l'info

14 - CONVENTION AVEC GRAND ORB - ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MARE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la communauté de communes a adhéré au SIVU de la mare pour l'entretien des cours d'eau de ce bassin versant. Le SIVU a été dissous en 2017 car son emprise géographique était répartie sur seulement 2 communautés de communes.

Il indique que la communauté de communes Grand Orb qui représente la majeure partie de l'emprise géographique de l'ex - Sivu de la Mare, a récupéré le matériel et le personnel de l'ex Sivu

et peut donc assurer pour le compte de la communauté de communes dans le cadre de la compétence **GEMAPI**, la prestation d'entretien des cours d'eau, anciennement gérés par le SIVU. La CC MLMHL ne soumettra pas nos communes à la taxe GEMAPI que va mettre en place « Grand Orb »

Il précise qu'une convention doit être établie avec Grand Orb pour une durée de 3 ans avec cartographie des secteurs d'interventions. La participation de la CC MLMHL s'élève à 10 602€ pour les deux communes de Castanet et Rosis.

Pour information : *Le Conseil prend acte de l'info.*

NB : **GEMAPI** = (**G**estion des **E**aux, des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations). Depuis le 1^{er} janvier, certaines intercommunalités ont adopté une taxe pour le financement des aménagements liés aux inondations. Baptisée Gemapi, son montant ne peut pas dépasser 40 euros par personne et par an .

15 - SI MARE & LIBRON - CONVENTION MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors du dernier conseil nous avons émis un avis favorable à la requête du syndicat Intercommunal Mare & Libron de mettre à disposition l'employé communal de la commune pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il indique que cette mise à disposition est proposée dans le cadre d'une convention dans la limite de 64 heures par an consacrées au syndicat intercommunal Mare & Libron pour une durée non déterminée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Résultat du vote: *le Conseil adopte la mise à disposition de l'agent communal au syndicat Mare et Libron*

Votant: 9

Pour: 9

Pour information:

- *les travaux de remplacement d'une partie du réseau d'assainissement et de raccordement du réseau d'eau dans le hameau de Compeyre sont terminés .Toutefois, tant que le local technique qui accueillera les surpresseurs n'est pas terminé, la pression sera quelque peu diminuée.*
- *Lors du vote du budget du syndicat Mare & Orb, la pose de 70 compteurs sur la partie la plus haute de la commune a été programmée et inscrite au budget 2018.*
- *A Cours , a également été voté les travaux de construction d'un local technique pour installer les surpresseurs qui desserviront les habitant de Cours le haut .(programmé pour cet été).*

16 - VOIRIE COMMUNALE - RESTAURATION PLACE DE COMPEYRE

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'état de dégradation de la place située à l'intérieur du hameau de Compeyre et tel ,quelle nécessite d'être restaurée d'autant plus que la route de Compeyre à la Palisse va être refaite par l'entreprise nous pourrions envisager de faire ces travaux.

Il indique le montant du devis des travaux sollicité s'élève à 2 100€ TTC et demande au Conseil l'autorisation d'engager cette dépense qui sera financée dans le cadre des HP du Conseil Départemental.

Résultat du vote: *le conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

Votant : 9

Pour : 9

ORDURES MENAGERES

Dans l'attente de l'harmonisation de la tarification des déchets ménagers (maximum 5 ans) , **La CC MLMHL nous informe** du vote du taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a été voté (12,10%), ne s'appliquera que sur les communes de l'ancienne communauté de communes des Mont de Lacaune.

Compte tenu que l'harmonisation ne se fera que dans un délai de 5 ans après la fusion , notre commune reste soumise à la REOM.

VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE

A également été voté, l'attribution de **10 290 €** pour l'entretien des voies carrossables qualifiées d'intérêt communautaire (Lafage - Héric).

Infos commune

* Les rampes de protection réalisées par Jacques Roussel pour Douch et Compeyre sont prêtes. Il ne reste plus qu'à les peindre et les poser.

* Un devis pour réaliser un bi couche sur la place de Compeyre a été sollicité.

* Le premier module a été installé au jardin d'enfants... à suivre les autres modules, la mise en peinture des éléments existants et la pose d'une clôture.

* Les travaux de remise en forme de la voirie dans l'épingle de la RD 180 E5 avant le hameau de Douch débiteront dès que le raccordement au réseau d'eau de la parcelle E 682 sera fait.

* La présidente du comité des fêtes d'Andabre nous a fait savoir que la fête d'Andabre n'aura pas lieu cette année .Nous décommanderons donc les vigiles qui devaient assurer la sécurité de cette fête.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

